

**EPTB ADOUR AFFLUENTS AQUIFERES**

Extrait du registre des délibérations
de l'établissement public territorial de bassin Adour affluents aquifères

Séance du 22 juillet 2026
(Convocation du 10 juillet 2026)

Aujourd'hui, le 22 juillet 2026 à 15h30, le bureau dûment convoqué s'est réuni à la salle Henri Lavielle, à l'Hôtel du Département des Landes à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

Conseillers en exercice • Nombre • Voix	8 8
Présents • Nombre • Voix	5 5
Pouvoirs • Nombre • Voix	0 0
Majorité simple selon article 15.2 des statuts	

Suffrages exprimés	
Pour • Nombre • Voix	5 5
Contre • Nombre • Voix	0 0
Abstention • Nombre • Voix	0 0

Étaient présents :

Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, M. Paul Carrère, M. Charles Pelanne, M. Bernard Verdier

Étaient excusés :

M. Thierry Carrère, M. Gérard Castet, M. Bernard Pouban

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Membre

Rapporteur : Paul Carrère



OBJET : Commande publique - Biodiversité - Opération gave de Pau et de l'Ouzom - Marché de travaux pour la modification de la passe à poissons du seuil de Baudreix - Attribution du marché

Exposé des motifs :

Le seuil de Baudreix (64), situé sur le gave de Pau, a fait l'objet en 2023 de travaux incluant la création d'une nouvelle passe à poissons. Cependant, depuis sa mise en eau, ce dispositif n'est pas fonctionnel pour les débits supérieurs à 1,5 fois le module. Des solutions ont donc été étudiées pour améliorer son fonctionnement jusqu'à 2,5 fois le module pour les salmonidés et 2 fois le module pour les autres espèces.

L'EPTB a3 a lancé une consultation publique en procédure adaptée pour des travaux de modification du dispositif de franchissement au niveau de ce seuil. Les travaux comprennent :

- l'ajout d'un bassin supplémentaire à l'amont de la passe à poissons,
- la rehausse des échancrures de la passe actuelle,
- l'ajout d'un déflecteur dans le bassin aval,
- le déplacement de l'entrée hydraulique au niveau du nouveau bassin amont,
- la rehausse du bajoyer amont de la passe à poissons.

Le dossier de consultation des entreprises a été publié en ligne le 5 mai 2026, avec une annonce sur le site internet de l'EPTB a3 et dans le BOAMP. La date limite de réception des offres était fixée au 19 juin 2026 à 23 heures.

Le règlement de la consultation prévoyait l'évaluation des offres, notée sur 100, selon deux critères : la valeur technique de l'offre, notée sur 60, et le prix des prestations, noté sur 40.

Une seule offre a été reçue, émanant du groupement ETCHART (mandataire) / LABORDE (cotraitant). Cette offre a été analysée par le maître d'œuvre (Green Power Design), en collaboration avec les services de l'EPTB a3.

Sur la base de cette analyse, l'offre du groupement ETCHART / LABORDE est jugée recevable car elle répond parfaitement au cahier des charges sur les plans technique et financier.

Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation des entreprises menée du 5 mai au 16 juin 2026,

Considérant l'offre reçue,

Considérant l'analyse de cette offre menée par le maître d'œuvre (Green Power Design) en relation avec les services de l'EPTB a3,

LE BUREAU

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1

- d'attribuer la tranche ferme du marché « Travaux d'ajout d'un bassin à la passe à poissons du seuil de Baudreix sur le gave de Pau » au groupement ETCHART / LABORDE, pour un montant total de 167 000,00 € HT (soit 200 400,00 € TTC),
- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.



Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 juillet 2026 à Mont-de-Marsan,

Le Président,
Paul CARRÈRE